

Réunion MAT du 3 Novembre 2015

Prise de Compétence « Grand cycle de l'eau » *Par le SDEA*

Contexte actuel



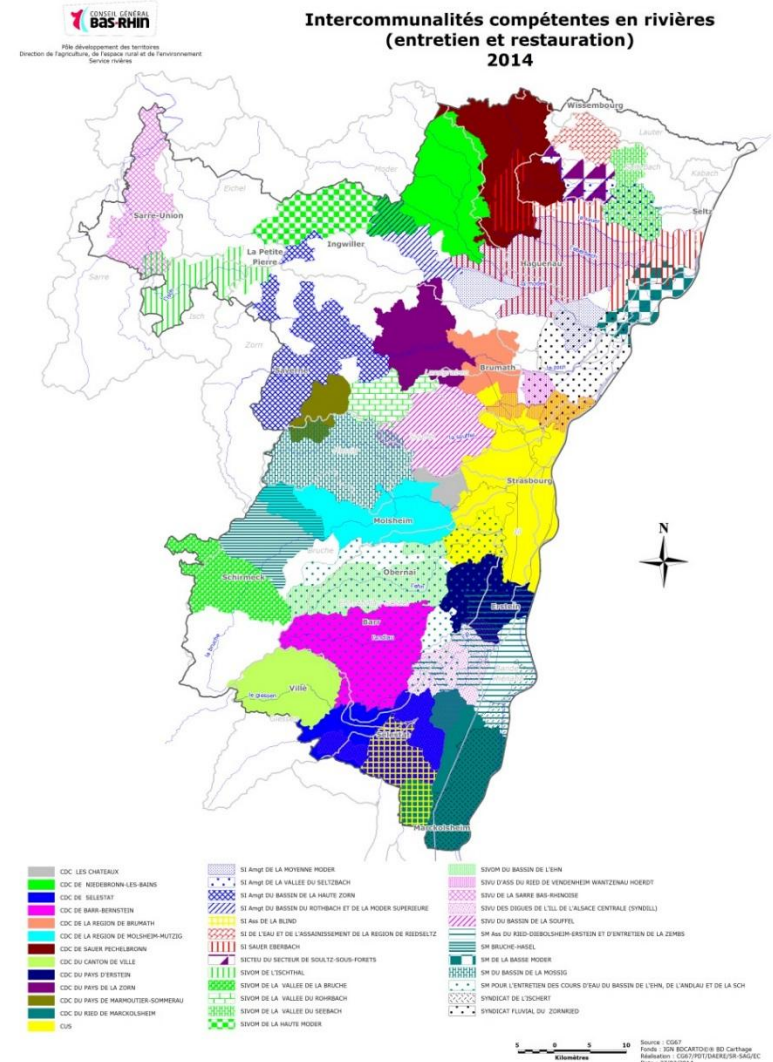
La gestion des cours d'eau actuelle ;

- 38 maîtres d'ouvrage
- Service rivière du CG

En application de la MAPTAM ;

- En moyenne les bassins versants bas-rhinois sont concernés par
- **4,7 CdC** avec un maximum de **11 CdC** et un minimum de **2 CdC**.
- A l'inverse, les **EPCI FP** sont concernées en moyenne par **2.4 BV** pour un maximum de **6**.

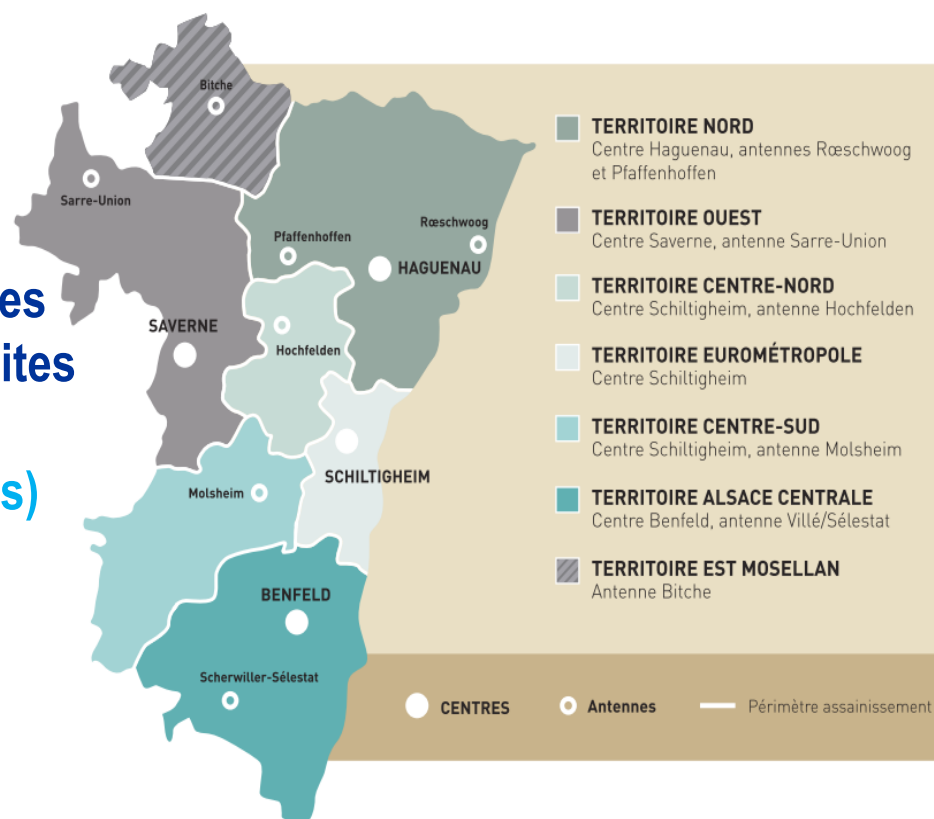
Nécessité de rationaliser la maîtrise d'ouvrage et de créer un EPTB ; réflexion commune avec le SDEA



Le SDEA : Une organisation et une gouvernance territorialisées



- ✓ 500 communes, 810.000 habitants,
- ✓ 7 territoires
- ✓ Eau potable : 4 200 km réseaux, 900 sites
- ✓ Eaux usées : 6 400 km réseaux, 1 100 sites
- ✓ Budget : 200 M € (x 7,5 en 20 ans)
- ✓ Investissements : 45 M € (x 35 en 20 ans)
- ✓ 550 salariés (x 2 en 20 ans)
- ✓ 50 cadres supérieurs (x 4 en 20 ans)



La Gouvernance : Architecture Générale des Instances Elues

SDEA

ECHELON GLOBAL =

Politique d'ensemble
et économies d'échelles



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
+ CONSEIL D'ADMINISTRATION
+ COMMISSION PERMANENTE

COMMISSIONS THÉMATIQUES
(prospective, réflexions d'ensemble)
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

ECHELON TERRITORIAL =

Synergies et projets communs



ASSEMBLÉES TERRITORIALES
(concertations et échanges / informations nouveaux enjeux)
+ CONSEILS TERRITORIAUX
(exécutif territorial / investissements territoriaux / mise en commun pratiques locales)

ECHELON LOCAL =

Gestion de Proximité



COMMISSIONS / ENTITÉS LOCALES
(politique tarifaire / investissements locaux / affaires locales)

COMMISSIONS DES MARCHES (attribution marché de travaux)

ECHELON TERRITORIAL :

- Faciliter les synergies,
- Favoriser la mise en commun de moyens et l'élaboration de projets mutualisés,
- Mettre en commun les bonnes pratiques et la comparaison des résultats.

ECHELON LOCAL = Commission Locale

- Définir les tarifs pour les usagers,
- Sollicite les subventions auprès des partenaires financiers,
- Etablir les programmes d'investissements annuels et pluriannuels,
- Assurer le suivi des affaires locales

ECHELON GLOBAL :

- Définir la politique d'ensemble du SDEA,
- Rechercher des économies d'échelle,
- Voter les budgets globaux,
- Statuer sur les affaires du Syndicat.

Une application concrète à la GEMAPI

SDEA

COMMISSION LOCALE –

labellisation EPAGE?

Définition de l'inventaire local des cours d'eau + prise compétence locale ruissellement (option)

Elaboration des programmes pluriannuels d'investissements

Pilotage des travaux locaux

Fixation des montants des contributions sollicités auprès des EPCI

CONSEIL TERRITORIAL

labellisation EPTB?

Coordination amont/aval

Gestion/pilotage des SAGE

Définition d'un schéma territorial d'aménagement des cours d'eau

Etablissement des DIG pour travaux courants et investissements

REPRESENTATIONS GLOBALES

Aspects méthodologiques globaux (Commission thématique)

Concertation générale avec les partenaires

Planification départementale de la couverture en SAGE

Souffel 2027: un programme précurseur

SDEA



L'AGENCE
DE L'EAU

LE COMITÉ
DE BASSIN

LES
REDEVANCES

LES DOMAINES
D'INTERVENTION

LA QUALITÉ DE L'EAU
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

PORTAIL
ÉDUCATIF

> Accueil > La Souffel au centre d'un programme de partenariat

LA SOUFFEL AU CENTRE D'UN PROGRAMME DE PARTENARIAT

Jeudi 23 janvier, le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du Bassin de la Souffel, le Conseil général du Bas-Rhin, la Chambre d'agriculture d'Alsace, le SDEA du Bas-Rhin et l'Agence de l'eau se sont engagé autour d'un programme de partenariat pour redonner vie à la Souffel, cours d'eau alsacien dénaturé et pollué.

La Souffel est un petit cours d'eau de plaine alsacienne. Au fil des ans, cette rivière a perdu son aspect d'origine pour se transformer en un cours d'eau rectiligne et dépourvu de végétation. Ces transformations associées à un faible débit en font une rivière fragile et vulnérable sur laquelle il est plus qu'urgent d'intervenir pour atteindre l'objectif de bon état en 2027.

A travers ce contrat de partenariat, les différents partenaires s'engagent, chacun dans les domaines les concernant (assainissement, restauration de cours d'eau, amélioration des pratiques agricoles), à mettre en œuvre des programmes d'actions volontaristes, multithématiques et s'inscrivant dans la durée.

La signature de ce contrat traduit ainsi la volonté commune des acteurs locaux d'agir ensemble, pour reconquérir et sauvegarder les ressources naturelles du territoire.



Merci pour votre attention !



2.1. Les cycles de l'eau

